



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2022



ANIMATIONS

Le Comité des Fêtes vous propose :

- ♦ Fête de la Pentecôte 4,5,6 juin

L'ACB vous propose :

- ♦ Karaoké plein air le 2 juillet



SEANCE DU 13 MAI 2022

Présents: Patrick GAETHOFS, Marc JOUVES, Olivier SERRA, Claude PAYAN, Antonin NICOLAS, Lionel NICOLAS, Gilles AUDEMAR

Excusés : Jacky ALLIAUD, Christophe NICOLAS

Représentée : Béatrice BASSISTY par Gilles AUDEMAR

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à 3 entreprises des devis pour l'entretien des espaces verts pour une durée de trois ans.

L'une d'elle n'ayant pas répondu.

Il donne lecture des 2 devis reçus en mairie :

- Micro-entreprise NICOLAS Freddy..... 590 € indexé de 5% par an
- Mr MALTESE Christophe..... 1 260 €

Il propose au Conseil Municipal de retenir la micro-entreprise NICOLAS Freddy qui est la moins disante et de signer une convention sur 3 ans.

Mr Lionel NICOLAS s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de retenir la micro-entreprise NICOLAS Freddy pour l'entretien des espaces verts.

AUTORISE le Maire à signer une convention d'entretien des espaces verts pour une durée de 3 ans avec la micro-entreprise NICOLAS Freddy pour la somme de 590 € le passage, indexée de 5% par an et à régler les factures après travaux.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Le Maire rappelle que la commune de Barles accueille au sein de son école des enfants d'autres communes. Il informe que les dépenses pour l'année scolaire 2020-2021 (personnel, activités et électricité) s'élèvent à 20 529.67 € pour 14 élèves, soit un coût de 1 466.41 € par enfant.

Le Maire propose de demander la somme de 1 466.41 € à la commune de Verdaches pour un enfant accueilli, et la somme de 4 399.22 € à la commune de la Javie pour trois enfants accueillis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE cette démarche.

DEMANDE une participation de 1 466.41 € à la commune de Verdaches pour un enfant accueilli, et la somme de 4 399.22 € à la commune de la Javie pour trois enfants accueillis (sous réserve de la validation par le Conseil Municipal de Verdaches et de la Javie).

AUTORISE le Maire :

- à percevoir la participation des communes de Verdaches et de la Javie,
- à signer toutes les pièces concernant cette démarche.

POUBELLES

La Commune a acquis deux poubelles de rue qui seront installées très prochainement au jardin public et au centre du village.

PANNEAU POCKET

La commune va prochainement s'abonner à Panneau Pocket, qui est une application permettant aux administrés, de recevoir des notifications envoyées par la Mairie en temps réel et ainsi être informé de l'actualité de la commune. Cette application est gratuite pour la personne qui la télécharge et elle est disponible sur smartphone, tablette et ordinateur.

Pour la Commune le coût de cet abonnement sera compris entre 130 € et 180 € par an.

COUPE DE BOIS TRAVAUX DE RENOVATION DU SITE DE L'ARDOISIERE

Dans le cadre des travaux de rénovation du site de l'Ardoisière, du bois de chauffage coupé en 2 mètres et stocké en bord de piste, sera proposé à la vente aux résidents ayant un poêle à bois sur la commune. Si vous êtes intéressés merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie.

PISTE DE CHINE

L'entretien annuel de la piste de Chine sera effectué dans les semaines à venir. A cette occasion une nouvelle barrière sera placée au virage de mille soles pour remplacer la barrière actuellement en place.